

ARRETE COMMUNAUTAIRE

**DU GRAND NARBONNE,
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

NOMENCLATURE ETAT : Domaines de compétence par thèmes – Transports

OBJET : TRANSPORTS – MOBILITES – MISE A DISPOSITION DE VELOS CARGOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE – REGLEMENT INTERIEUR ET MODALITES DE PRETS

Le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n°MACIT-INTERCO-2021-180 en date du 29 juin 2021 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2023_191 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » en date du 20 octobre 2023 relative à l'élection du Président du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2023_195 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération », en date du 20 octobre 2023, relative à la délégation d'attributions de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération au titre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Grand Narbonne n°C-287/2016 en date du 22 décembre 2016, adoptant le Projet de Territoire "Grand Narbonne 2030",

VU la délibération du Grand Narbonne n°C2018_264 en date du 6 décembre 2018 approuvant les orientations du Plan climat air énergie territorial et du Plan d'action,

VU les objectifs du Plan national vélo présenté le 14 septembre 2018

VU la loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019.

VU, la délibération du Grand Narbonne n°C2023-187, en date du 21 septembre 2023 approuvant le Plan des mobilités actives

CONSIDERANT, l'enjeu de développer les mobilités alternatives à la voiture sur le territoire du Grand Narbonne notamment pour les déplacements domicile-étude

CONSIDERANT, l'acquisition de 3 vélos cargos par le Grand Narbonne et l'intérêt de plusieurs communes du Grand Narbonne pour expérimenter le prêt de vélos-cargos à assistance électrique auprès de leurs administrés ainsi que celui d'entreprises ou d'association pour expérimenter l'utilisation des vélos-cargos pour des usages professionnels ou domicile travail,

N°A2024_04

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Le formulaire de demande et le règlement de prêt, à titre gracieux, des vélos cargos à assistance électrique aux communes, aux associations, aux entreprises, aux administrations et établissements publics du territoire dans des logiques de déplacements du quotidien, tels que ci-annexés, sont approuvés dans toutes leurs dispositions.

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après transmission au représentant de l'Etat dans le département et publication sur le site internet

Fait à Narbonne, le 30 janvier 2024

Pièce(s) jointe(s) :

Formulaire de mise à disposition et règlement de mise à disposition

Arrêté certifié exécutoire
Compte tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture
le : |PREF|
et de sa publication le : |PUB|

Bertrand MALQUIER



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

